

COMMUNE DE CARCES



PROCES-VERBAL DE SEANCE
Article L2121-25 du CGCT

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

Séance à huit clos

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	22	23

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame Marion DEBOST est désignée secrétaire de séance : **UNANIMITE**
Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance

DECLARATIONS

3 informations communiquées en début de séance

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2021
a été approuvé à l'UNANIMITE

INFORMATIONS :

1^{ère} INFORMATION :

Rapporteur : Mr RAVANELLO

La Municipalité a mis en place un centre de vaccination anti Covid sur la commune en la place de la salle Oustaou per Touti les 20-21 et 22 juin prochains pour les personnes de plus de 70ans ou plus de 50ans en cas de comorbidité

2^{ème} INFORMATION :

Rapporteur : Mr RAVANELLO

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE ANNEE 2020

Conformément à l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, codifié article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget communal.

INDEMNITES VERSEES DU 1^{er} JANVIER 2020 AU 3 JUILLET 2020

Vu la délibération municipale n°2014/04/054 du 29 avril 2014 relative aux frais de représentation du maire

Vu la délibération municipale n°2019-31 du 23 avril 2019 relative à la modification des indemnités de fonction des élus locaux,

Vu la délibération municipale n°2020-16 du 30 avril 2020 prise pour application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'actualisation des indemnités de fonction des élus communaux à compter du 1^{er} mai 2020,

Fonction	Nom/Prénom	Nature de l'indemnité	Montant annuel brut en €
Maire	GENRE Patrick	Indemnité de fonction	10 960.06 €
		Frais de représentation	1 830 €
1 ^{er} adjoint	ZUCCARI Jean-Marc	Indemnité de fonction	4 184.23 €
2 ^{ème} adjointe	EINAUDI Nadine		4 184.23 €
3 ^{ème} adjointe	MARTEL Sabrina		4 184.23 €
4 ^{ème} adjoint	BORDERY Robert		4 184.23 €
5 ^{ème} adjointe	DONADU Joëlle		4 184.23 €
TOTAL :			33 711.21 €

INDEMNITES VERSEES DU 4 JUILLET 2020 AU 31 DECEMBRE 2020*Strate démographique de la commune : 3500 à 9999 habitants**Population totale authentifiée lors du dernier renouvellement intégral du conseil municipal (cf Article R 2151-2 du CGCT)*

Vu la délibération municipale n°2020-51 du 22 juillet 2020 relative aux indemnités de fonction des élus communaux,

Vu la délibération municipale n°2020-52 du 22 juillet 2020 relative aux frais de représentation du maire

Fonction	Nom/Prénom	Nature de l'indemnité	Montant annuel brut en €
Maire	RAVANELLO Alain	Indemnité de fonction	12 621.10 €
		Frais de représentation	1 770 €
1 ^{er} adjoint	IMBALZANO Maurice	Indemnité de fonction	4 151.18 €
2 ^{ème} adjointe	CHIAPELLO Amandine		4 151.18 €
3 ^{ème} adjoint	CLAVIER Vincent		4 151.18 €
4 ^{ème} adjointe	DEBOST Marion		4 151.18 €
5 ^{ème} adjoint	NEMETH Alex		4 151.18 €
6 ^{ème} adjointe	GARCIA Christine		4 151.18 €
Conseiller municipal délégué	CORINO Pierre		4 151.18 €
Conseiller municipal délégué	LAUDICINA Patrick		1 239.17 €
TOTAL :			44 688.53 €

Alain RAVANELLO « Voilà la rémunération des élus carçois. Je tenais à ce que ce soit clair »

Cette information n'appelle pas de questions ou de remarques cependant si vous en avez je veux bien vous écouter.

Nicolas FERRETTO-REGGI Je voudrais vous remercier d'avoir apporté ces précisions puisque maintenant on voit bel et bien que l'enveloppe des élus a été augmentée au passage de votre élection puisque c'est ce qu'il ressort de vos chiffres , et vous oubliez de mentionner une chose : les taux que vous donnez sont vrais sauf qu'il s'agit de maxims et quand on dit qu'une commune est au bord du gouffre, je pense que la décence voudrait déjà de réduire l'enveloppe de élus ou en tout cas la maintenir à ce qu'elle était. Deuxième chose aussi vous parlez de la délibération du 30 avril, je voudrais juste vous rappeler que vous avez voté pour cette délibération, donc vous étiez d'accord avec l'augmentation des élus, peut-être parce que cela vous arrangeait bien aussi.

John BRISPOT Excusez-moi, mais j'espère et j'imagine, parce que cela ne me semble pas possible autrement, que personne n'est ici autour de la table pour une question d'argent. Ce n'est pas 700 € de rémunération pour un adjoint qui lui donne la motivation de venir ici. Moi je pense que ces histoires d'argent... c'est bien de discuter sur des centimes, mais moi ce que je regarde, et ce que j'espère pour nous pour les carçois, c'est d'avoir une équipe

compétente, une équipe incompétente à moitié prix je n'en veux pas. Nous sommes en train de discuter d'une augmentation de 50 € ou 100 €. Moi je vois des choses que je trouve, en terme de somme et d'engagement, d'emprunt, des choses qui sont plus susceptibles de m'interroger que de savoir si un élu gagne 1500 € ou 1600 €. Ce qui somme toute reste par rapport à la charge assez dérisoire en termes de rémunération. Donc je reste convaincu, mais c'est peut-être parce que je suis naïf, que les gens sont ici parce qu'ils s'intéressent à leur village plutôt que pour une question d'argent, cela me semble logique. Vous me verrez piquant, au sens positif du terme sur nos débats et nos échanges, mais pas sur celui de la rémunération des élus.

Alain RAVANELLO Je vous remercie en tout cas de vous être exprimé tous les deux. La communication que je viens de vous faire est obligatoire par rapport à la loi du 29 décembre 2019 et j'ai tenu à vous faire un petit historique. C'est la première fois que ça se pratique à Carcès et ça tombe bien que ce soit obligatoire car de toute façon j'avais prévu de le faire.

Je précise que toutes les délibérations de l'ancienne équipe ont été prises dans le respect des règles en vigueur, des articles en vigueur, elles sont passées de manière tout à fait correcte; sinon elles auraient été retoquées par le contrôle de légalité. Je voulais juste faire un retour en arrière pour expliquer l'évolution, la strate, etc. Ne cherchez rien d'autre dans le petit historique que j'ai fait.

Mr FERRETTO je vous remercie pour vos remarques, effectivement ce que vous venez de souligner est juste, les indices que je vous ai donné sont les indices maximums. Ce que vient de dire Mr BRISPOT est vrai aussi, c'est un investissement, c'est une charge, je crois que tout travail mérite salaire. Nous avons dit que la commune allait mal, qu'il y avait des difficultés effectivement, mais de même qu'en France il y a des difficultés Mr FERRETTO et vous en votre qualité de fonctionnaire professeur de physique à Draguignan, à quel moment avez-vous demandé à ce que l'on baisse votre rémunération pour participer à l'effort collectif ?

Nicolas FERRETTO-REGGI Je ne demande pas de baisser, je demande de maintenir, ce n'est pas la même chose. Au niveau de l'enveloppe, bien sûr au niveau des adjoints c'est 100€, 200 €, 300€...mais c'est sur l'enveloppe totale qu'il faut voir les choses, sur la totalité. Et à ce moment-là il y a une différence qui est assez notable .

Alain RAVANELLO Cette enveloppe totale est légale, elle est votée comme telle...on fait débat pour une histoire de 100€ par mois...

Nicolas FERRETTO-REGGI je ne dis pas que ce n'est pas légal, mais je dis juste que ce n'est pas forcément très moral, c'est mon avis

Alain RAVANELLO D'une part, il faut relativiser: c'est un engagement. D'autre part, vous nous reprochez d'être rémunérés à hauteur maximale de ce qu'on doit être rémunérés. Je voudrais bien faire le tour des communes environnantes pour savoir si certains baissent leur rémunération, mais je n'en ai pas l'impression. C'est un engagement, comment se fait-il que vous acceptiez dans un pays qui va aussi mal que le nôtre d'être rémunéré au maximum?

Nicolas FERRETTO-REGGI Quand on dit que la commune est au bord du gouffre, je pense qu'il faut être exemplaire, donc c'est cela que je vous demande d'être.

Alain RAVANELLO Et donc je ne le suis pas? Nous ne le sommes pas?

Nicolas FERRETTO-REGGI Honnêtement je pense qu'il y avait d'autres choses mieux à faire que de s'augmenter je pense qu'il faut privilégier les carcois et privilégier les projets

Alain RAVANELLO Il ne faut pas raconter de bêtise aux gens. Il ne faut pas expliquer à tout le monde que les nouveaux élus se sont augmentés dans les proportions abominables, je viens de vous donner les détails, visiblement vous ne les connaissiez peut-être pas et je me demande franchement si c'est un oubli volontaire ou carrément de l'ignorance ou de l'incompétence, puisque ignorer quand même la délibération d'un conseil municipal qui s'est déroulé entre deux tours d'élection, ça me semble quand même gros pour le candidat que vous avez été. Maintenant il ne faut pas raconter de salade aux gens parce que cela fait de vous quelqu'un de pas constructif et pourtant vous vous présentez comme un conseiller municipal d'opposition constructif. Cela ne fait pas de vous quelqu'un de constructif ni de convaincant.

Nicolas FERRETTO-REGGI C'est votre avis. En revanche moi je pense que vous auriez dû maintenir l'enveloppe telle qu'elle l'était avant le mois d'avril 2020.

Alain RAVANELLO Je vous souhaite Mr Ferretto d'avoir rapidement une augmentation indiciaire sur votre rémunération et j'espère que vous la refuserez auprès de l'Etat

3^{ème} INFORMATION :

Rapporteur : Mr IMBALZANO

PRESENTATION DE LA SEANCE AUX CONSEILLERS

Le présent Conseil est concentré sur la partie financière dont la délibération est impérative pour le délai du 15 avril 2021.

Ces délibérations et débats ont déjà été présentés lors de la Commission des Finances du 2 avril dernier.

Malgré cela, pour une meilleure information des conseillers, et contrairement à ce qui pouvait se faire précédemment, je souhaiterais faire une présentation synthétique de l'aspect financier, préalablement aux votes des délibérations purement techniques et réglementaires.

1-NOTRE PLAN D'ACTION

Tout d'abord, un mot sur notre plan d'action.

Depuis le début de notre mandat, nous avons déjà rendu compte du travail accompli par toute l'équipe qui a été très ardue, compte tenu de la situation trouvée.

Nous vous en avons notamment rendu compte au travers d'un audit extérieur qui vous a été présenté par l'auditeur, qui était un état des lieux à notre reprise.

Notre objectif prioritaire est l'action afin de ne pas subir et pouvoir redynamiser la Commune, et cela sans aucune polémique.

Notre dernière communication concernant les finances était la suivante (Petit Carcois)

Nous avons procédé à l'analyse des coûts de fonctionnement et pris aussitôt qu'il l'a été possible toutes les mesures de réduction des charges de fonctionnement :

-afin de limiter le montant du déficit de fonctionnement constaté au 30 juin 2020 de 122.000 €, afin de se projeter au mieux possible en fin d'année

- retrouver une marge de trésorerie courant acceptable,
- se projeter les années suivantes sur un schéma de redressement durable de notre excédent de fonctionnement après l'avoir enfin retrouvé,
- retrouver une meilleure crédibilité de notre commune face aux investissements très importants à réaliser (projets communautaires sur compétences transférées de l'ordre de 4.000.000 € sur les 2 années à venir),
- pouvoir réaliser au mieux de nos possibilités les investissements communaux nécessaires (très nombreux).
- recherche de mise en valeur de notre patrimoine et de son meilleur entretien.

Notamment, nous avons annoncé nos principaux objectifs au plus proche :

- En matière de charges de personnel, l'objectif était de réduire de 200.000 € ce poste dans un premier temps, qui a augmenté de 430.000 euros en 6 ans.

En concertation avec le personnel (non remplacement, fin des contrats temporaires, suppression maximum des heures supplémentaires, développement de polyvalence, responsabilisation par service, modifications de certains statuts et fonctions, départs, réorganisation progressive des services,..)

Dans un deuxième temps après mise en place de la nouvelle informatique, gain progressif de temps passé dans les tâches récurrentes.

Changement de logiciel en Berger Levrault, avec nouvelles procédures et logiciels complémentaires (cimetière, procédure commande,..)

- En matière de frais généraux, mesures de réduction ou de report de certaines charges au 2^{ème} semestre 2020, sur 2021 tout en assumant les engagements de l'ancienne municipalité, et en se ménageant en 2021 des charges d'entretien face aux divers travaux à réaliser, d'études de certains investissements stratégiques.

Réduction de certains budgets publicité, conseils en communication, sous-traitance,..

Des marchés de renégociation de certains contrats sont programmés en 2021 (Assurances, crédits baux, téléphonie,..)

- En matière financière, après analyse et renégociation avec les partenaires financiers, nous avons procédé à deux actions importantes (déjà votées) qui ont contribué au plan de redressement financier de la Commune :

Renégociation de huit emprunts avec une économie future de 324.000 € d'intérêts, et un différé de 250.000 € en capital sur deux ans sans modifier le terme initial des emprunts.

- En matière d'investissements : améliorations, entretien, réparations des désordres climatiques, travaux urgents, positionnement stratégique sur certains projets :
- En matière de compétences transférées :
Attention et forte réactivité sur les investissements Eau-assainissement évoqués.
- En matière de communication : modifications des outils (site internet, panneaux, etc..)
- En matière de sécurité : véritable programme préparatoire et actif aux différents projets notamment la vidéo-surveillance.

C'est dans ce contexte que nous vous présentons les comptes 2020 réalisés, ainsi que les budgets 2021 :

2-LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2-1-Le contexte national

2-1-1-Contexte de la pandémie qui a perturbé la vie publique, notre mode de vie, et l'économie tant locale que nationale.

2-1-2-Tendances budgétaires de l'Etat

Notamment réforme de la taxe d'habitation tendant à sa suppression et à de savants calculs de

transferts sur les taux du département.

Nous verrons pour notre Commune, une très grande surprise quant aux notifications reçues de l'Administration Fiscale pour l'année 2021, des seules bases de taxe foncière notifiées en baisse pour la première année !!!

2-2-Le contexte CAPV

Il nous a été notifié :

-la suppression du fonds de péréquation FIC de 32.000 €

-la non inscription pour incertitude de dotation de solidarité communautaire

23.000 €

Donc un manque de produits CAPV au budget de 55.000 € par rapport à 2020.

Nous sommes en étroite relation pour la gestion des compétences Eau et Assainissement pour lequel nous sollicitons des demandes très importante set urgentes comme rappelé ci -avant.

Nous rappelons que le produit de nos taxes CET-CVAE des entreprises attribuées en compensation globale est de 173.850 € (Idem 2020).

3-SYNTHESE DES RESULTATS 2020

3-1-COMMUNE

31-1-FONCTIONNEMENT :

Comme présenté dans le tableau synoptique résumé,

Nous étions au 30/06 à un déficit courant de 122.000 €.

Après nos actions décrites ci-avant, notre atterrissage ressort à un déficit final de 36.000 €, donc nous avons amélioré très nettement la tendance de 86.000 € en 6 mois.

A ce sujet, nous tenons avec Mr Le Maire, à remercier toute l'équipe, les adjoints, et les agents, qui ont tous œuvrés pour arriver à ces résultats et nettement inverser la tendance au fort déficit (qui aurait pu être supérieur à 170.000 €). Certains moments n'ayant pas été évidents dans l'urgence des moments vécus.

Le déficit de fonctionnement ressort à 36.652 € s'imputant sur le report de résultat antérieur de 425.024 €.

3-2-INVESTISSEMENTS :

Grâce à l'emprunt de 600 k€ versé début 2020, et l'emprunt effectué en fin d'année de notre initiative de 500 k€, nous avons pu combler le déficit de d'investissement de 2019, de 913 k€, et présenter un excédent capitalisé.

L'excédent global de l'exercice ressort donc à 1.497.951 € qui vient s'imputer sur le déficit d'investissement reporté de 2019 de 916.059 €.

Les résultats à reporter sont de 388.373 € en fonctionnement, et de 465.242 € en investissement.

3-2-BATIMENTS COMMERCIAUX :

Gestion principalement des bâtiments :

La Cabro d'Or (en cours de cession pour partie en 2021)

Le Camping des Fouguières

La Maison Médicale

3-2-1-FONCTIONNEMENT

Reprise de la provision pour loyers et charges impayées ex Cabro d'Or (s'équilibre en charge et produit).

Résultat de fonctionnement de 57.761 €

Excédent de fonctionnement reporté de 280.475 €

3-2-2- INVESTISSEMENTS

Remboursement emprunt : 15.178 €

Solde d'exécution reporté positif de 40.119 €

3-2-LOTISSEMENT :

Gestion du lotissement (comptabilité commerciale de stock avec une TVA sur la marge) :

- Il reste au 31/12/2020 deux lots
 - o Un lot à céder
 - o Un lot à rétrocéder à la Commune en fin de programme

3-2-1- FONCTIONNEMENT

Un lot a été cédé à fin décembre 76.216 € HT

Excédent de fonctionnement reporté de 168.121 €

3-2-2- INVESTISSEMENTS

Remboursement emprunt : 25.009 €

Solde d'exécution reporté négatif reporté de 76.704 €

4-PRESENTATION DU BUDGET 2021-COMMUNE

4-1-FONCTIONNEMENT

Le budget vous est également synthétisé ci-après.

Bien que beaucoup de chantiers soient en cours, nous vous présentons un budget en équilibre de 190 K€ permettant un autofinancement de 360 k€ et de 210 K€ après remboursement du capital des emprunts de 157 k€.

Nous ne fonctionnerons avec aucun report antérieurs, ceux-ci ayant été virés en section d'investissement (report antérieur et fonctionnement 2021).

Nous avons provisionné un montant de charges imprévues de 32.000 € du fait de la période d'incertitude sur nos produits et charges (pandémie, impact économique).

4-1-1-Charges :

La période COVID 2020 et 2021 crée des comparatifs difficiles (cantine école fermée, produits Covid, baisse des recettes liées, en 2020..)

Forte réduction des charges de personnel (227 k€)

4-1-2-Produits :

Rétablissement des niveaux de redevances périscolaires

Maintien de la fiscalité locale attendue (Base actualisée attendue, compensée par une hausse des taux de la seule taxe résiduelle locale qui est la taxe foncière (au lieu des deux taxes TF et TH).

Notre engagement était le maintien de la fiscalité locale (à base actualisée des nouvelles bases de la Commune et la seule hausse de l'Etat).

Comme expliqué en annexe, nous vous proposons une hausse technique du seul taux de la taxe foncière, nécessaire à atteindre une partie du montant de la fiscalité attendue minimale limitée à 35.000 € au lieu de >45.000 €.

Nous nous engageons à la plus grande modération future possible en fonction de la situation de la Commune, et du résultat de notre réclamation aux Service des Impôts qui a été engagée dès réception des bases.

Le contribuable carçois n'étant que très peu pénalisé de ce fait car économie totale de la taxe d'habitation en contrepartie de 25 € pour 1000 € de taxe foncière annuelle.

Seules les résidences secondaires restent taxées pour 252.000 €, mais cette imposition ne nous est restituée qu'à hauteur de 252-164= 87 k€, et incluse sur la ligne taxe foncière.

Cette position que nous vous proposons d'adopter cette année dans l'attente des explications de l'Administration, est subie, et nous ne souhaitons que maintenir comme les années précédentes les bases de l'Administration (hausse annuelle structurelle majorée de nos nouvelles habitations), sans augmentation de taux.

S'il n'y avait pas de rectification, nous ne pourrions supporter plus de 300 k€ de perte de produits cumulés sur le mandat, en plus des baisses des dotations communautaires de 25 à 50 k€/an.

Il s'agit de pérenniser les capacités de fonctionnement et d'investissement de notre Commune.

4-2-INVESTISSEMENT :

Les investissements budgétés sont de 1.200.000 €.

Il s'agit essentiellement de :

- l'acquisition Deulep pour 450.000 € frais inclus
- travaux toiture Ecole et
- Nombreux travaux (Gombaudo, Château, Appartements, cimetière ,..)
- Etudes,
- Self-service
- véhicules
- reconditionnement balayeuse.

Ceux-ci sont autofinancés, les demandes de fonds de concours et de subventions étant en délibération ci-après.

Nous bénéficions d'un remboursement de 2014 de 80 k€ de la SAEM VAD correspondant à une avance sur mandat de travaux, non soldée en fin de travaux en 2014.

5-BUDGET BATIMENTS COMMERCIAUX

5-1-Fonctionnement

Loyers camping et maison médicale ...108.400 €
Résultat prévisionnel 44.081 €
Résultat reporté 338.234 €
Cumul autofinancement.....413.541 €

5-2-Investissement

Programmation de la cession des murs de la Cabro d'Or en 2021 pour 345.000 € Le prix de revient de la quote part sortie serait de l'ordre de 80 k€ Le remboursement d'emprunt annuel est de 4.900 € /an.

Il convient de prévoir une renégociation et remise en ordre du bail du camping suite constat incohérence immobilière et de la passerelle hors service.

6-BUDGET LOTISSEMENT

Cession du dernier terrain

Cession interne du dernier terrain dans la Commune

Et remboursement du solde d'emprunt de 120 k€ au 1/1/2021

Le résultat prévisionnel est de 251.000€.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Alain RAVANELLO il y a-t-il des questions ?

John BRISPOT Je souhaiterais revenir sur une question qui avait été abordée lors du précédent conseil et dont on m'a donné une réponse qui me semble erronée. J'avais parlé du cas de Patricia Nahon qui était DGS et qui faisait partie des départs de la mairie à l'époque, et je vous avais dit "je suis surpris car en général une DS quand elle s'en va, elle prend un

congé spécial et on la paye pendant 5 ans”. Mr IMBALZANO nous a dit qu'elle ne serait plus rémunérée par la commune, or elle a pris un congé spécial et elle sera bien rémunérée pendant 5 ans par la commune. Je voudrais connaître le coût.

Alain RAVANELLO Ce n'est pas possible on n'a pas pu vous dire cela. La procédure était en cours, effectivement Madame Nahon a choisi le congé spécial, mais on n'a pas pu vous dire qu'elle ne serait plus rémunérée par la commune.

John BRISPOT Quand je vous ai alerté sur le point Monsieur IMBALZANO m'a dit non au début, après il m'a dit Epsilon, or ce n'est pas du tout le cas.

Maurice IMBALZANO Elle a fait son choix, elle ne l'avait pas encore fait à cette époque-là. Il était entendu pendant la période où elle était encore présente avec nous qu'elle était en recherche d'emploi active. Ca ne pouvait pas être pris comme décision puisque vous avez eu une information à un moment donné dans le Conseil qui disait qu'on avait entamé une procédure; c'est une obligation légale d'informer le conseil. Elle a fait son choix du congé spécial après. Mais ça ne pouvait pas être fait dans le délai qu'elle a fait son choix après coup.

John BRISPOT Oui mais c'était le choix de la nouvelle majorité de se débarrasser de la DGS. Là on se retrouve avec une DGS, non, puisque nous n'avons plus de DGS d'ailleurs à Carcès, et on va la payer pendant 5 ans. Cela un coup quand même pour la commune. C'est un peu bourgeois quand même, il aurait mieux valu la garder, cela aurait été plus utile. Ça sert une DGS dans une commune.

Alain RAVANELLO Tout dépend. Une DGS ça peut servir dans une commune mais pas vraiment pas là. La plus grosse erreur est sûrement de l'avoir embauchée dans ces conditions, je vous en laisse juge..

John BRISPOT Excusez-moi mais la question était le coût? Est-ce que l'on a chiffré le coût sur les 5 ans? Parce que je n'ai pas la réponse. Qu'est-ce que ça va coûter à la commune pendant les 5 prochaines années?

Maurice IMBALZANO C'est une situation provisoire, ce n'est pas définitif, cela changera dès le moment où elle retrouvera un emploi ou si elle prend sa retraite, cela n'est pas figé.

Alain RAVANELLO Environ 3000€ euros bruts mensuels. C'était un poste à 90000 € annuel dont on a voulu se séparer parce que de toute façon Comme vous le dites il y a des gens qui méritent salaire, d'autres moins, avec des résultats et une efficacité constatés.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-14 : COMPTE DE GESTION 2020
COMMUNE

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, à la MAJORITE décide :

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick - BOURGAIS Philippe - BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2020

par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

John BRISPOT les 388 373€ sont en fait un stock des résultats positifs des années précédentes ?

Maurice IMBALZANO Oui c'est cela

John BRISPOT comme vous nous expliquez que l'ancienne majorité avait laissé la commune dans le rouge, en fait il reste quand même un peu d'argent

Maurice IMBALZANO Si il ne restait aucun argent dans aucun des secteurs de la Commune, on aurait été encore bien plus ennuyés !!

John BRISPOT Je voulais souligner que l'ancienne majorité avait quand même eu des exercices positifs chaque année, ce qui avait constitué une cagnotte

Alain RAVANELLO C'est effectivement une réserve mais au budget général. Les collectivités présentent toujours leur budget sans les reports, car un mauvais fonctionnement peut toujours être masqué par les fameux reports. Un budget se présente toujours sans les reports.

Aujourd'hui nous avons 36000 € de déficit, au mois de juillet nous étions à MOINS 122 000€

John BRISPOT Un déficit en cours d'année, ça ne veut pas dire grand-chose: il manque des affectations et des imputations...

Maurice IMBALZANO Les affectations ont été traitées, tout a été découpé et vérifié par l'auditeur. Il faut bien faire la part des choses. Il y a d'abord le problème structurel, c'est d'avoir un résultat de fonctionnement qui est structurellement déficitaire et qui empêche d'investir et de rembourser le capital des emprunts, et une situation de report global qui est un peu plus complexe car il y a qu'une seule contrepartie de trésorerie parce qu'on n'a pas des fonctionnements de budget annexe etc, avec des trésoreries rattachées.

John BRISPOT Il faut bien avoir eu des années bénéficiaires pour avoir un stock de 300000 €?

Maurice IMBALZANO Il n'a jamais été indiqué qu'il n'y a jamais eu d'années bénéficiaires, heureusement! Il y avait des années où il y avait un excédent de fonctionnement de 300000 ou 400000 € selon les années. Mais sur les dernières années comme 2019, il n'y a pas d'excédent et on est en négatif. Notre budget 2021 si il se réalisait comme on l'espère, nous aurons un excédent de 180000 €, quand on rajoute les amortissements et qu'on enlève l'emprunt, ça nous dégage 200000 € pour pouvoir financer des investissements.

Alain RAVANELLO ça signifie que quand on prend les réserves pour combler le déficit en investissement, on ne peut pas aller bien loin, c'est pour cela que l'on présente les comptes sans les reports

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-15 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE BATIMENT ARTISANAL

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, à la MAJORITE décide :

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick - BOURGAIS Philippe - BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment artisanal », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-16 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « lotissement Cougournier » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-17 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE EAU-CAPV

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « EAU-CAPV » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-18 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-CAPV

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « ASSAINISSEMENT-CAPV » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-19 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » DISSOUS AU 31.12.2019

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » dissous le 31.12.2019, dont les opérations liées au transfert ont été réalisées en 2020, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, présente n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-20 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE « EAU » DISSOUS AU 31.12.2019

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « EAU » dissous le 31.12.219, et dont les opérations liées au transfert ont été réalisées en 2020, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

John BRISPOT Excusez-moi mais pourquoi vous êtes obligés de sortir ?

Maurice IMBALZANO ce que nous avons voté jusqu'à présent, c'est le compte du trésorier. Là il s'agit des comptes établis par la commune, le Maire ne peut pas voter ses propres comptes. Il est obligé pendant la délibération de ne pas être présent, c'est un formalisme historique.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-21 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr IMBALZANO

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**: 22 votes

Pour : 18

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget principal

John BRISPOT Est-ce que le résultat est artificiellement gonflé par les refinancements qui ont été faits, d'investissements qui avaient déjà été budgétés dans l'exercice précédent ?

Maurice IMBALZANO il n'y a rien d'artificiel. N'importe quelle somme qui est mouvementée qui donne lieu, pour la partie investissement, soit à des écritures d'ordre soit à des écritures réelles financières, ça peut être les deux; chaque mouvement est appréhendé. Quand j'ai un emprunt quel qu'il soit qui rentre, ça vient augmenter ma ressource. On est obligé budgétairement d'inscrire des objets et ensuite au 31 décembre soit l'objet est réalisé, soit le projet n'est pas instruit: pas de devis...; dans ces cas-là ils viennent en excédent de clôture.

John BRISPOT Vu que vous aviez dit que vous avez financé un projet de la précédente équipe, qui avait déjà été budgétisé sur son propre exercice, ça gonfle artificiellement le résultat. Sans connotation péjorative.

Maurice IMBALZANO le point exact se fait au 31/12/2020, soit j'ai réellement engagé les investissements et ils sont budgétairement consommés, soit ils ne sont pas engagés, ils sont en report, en reste à réaliser, parce que j'ai des devis, des études, quelque chose de concret. Si le projet n'a pas eu de suite, il passe en excédent budgétaire.

John BRISPOT c'est clair sauf sur l'affectation du prêt, on n'a jamais su sur quelle dépense c'était...

Maurice IMBALZANO sur 2 années, il y a deux millions d'euros, des projets qui avaient été décidés et votés antérieurement sous la mandature précédente : extension de l'école, vieux chemin d'Entrecasteaux, etc.. Ces projets concrets faisaient partis des deux millions d'euros. Ils ont été financés qu'à hauteur de 600 000€ d'emprunt et 300 000€ de subventions, donc la différence a été prise sur la trésorerie. Il y avait 1.8 millions d'euros de trésorerie, au 31 décembre de l'année dernière il n'y avait plus que 500 000€ au 31 décembre 2019.

John BRISPOT Il y avait le transfert de l'eau quand même

Maurice IMBALZANO Effectivement, cela a aussi contribué à la baisse de la trésorerie, car le reversement de ces excédents n'a jamais été anticipé, d'autant plus que des travaux importants de voirie ont été imputés au budget de l'assainissement. L'on s'est démuné d'une réserve accumulée sur ces budgets qui faisaient partie de notre trésorerie.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-22 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »

Rapporteur : Mr IMBALZANO

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE : 22 votes

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Cougournier

John BRISPOT Ce projet est de l'époque de Monsieur Aléna dans lequel vous étiez responsable des finances. C'est un projet où l'on a mis en place un lotissement on a fait financer par la banque la vente par avance

Maurice IMBALZANO Oui quelque part, oui

John BRISPOT C'est de la vente à terme en fait

Maurice IMBALZANO À l'époque il y avait 80 % des terrains vendus. Ensuite il y a eu plusieurs dysfonctionnements: ils ont été obligés de déposer un deuxième permis de lotir, ce qui a retardé le projet de quelques mois, ensuite est arrivée la crise et des baisses de prix ont dû être consenties sur les terrains.

John BRISPOT Ce serait bien d'avoir le bilan de cette opération car c'est quand même une majorité qui a dépensé l'argent d'un produit qui n'avait pas été vendu, et la finalité au bout de 7-8 ans... ce serait bien d'avoir le bilan financier

Maurice IMBALZANO Vous l'avez sous les yeux: 142805€ pour l'instant, en attendant de vendre les deux derniers terrains. C'est un budget que l'on ne peut pas toucher tant que l'on n'a pas vendu le dernier terrain, donc ce chiffre c'est le résultat des ventes moins les deux derniers terrains

John BRISPOT Cela englobe le coût du financement avec les intérêts? Combien a coûté le financement?

Maurice IMBALZANO Il y a eu 400 000 € au départ et ensuite 250 000 € avec les premières

ventes. Aujourd'hui il reste 120 000 €

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-23 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL »

Rapporteur : Mr IMBALZANO

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE : 22 votes

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiment artisanal »,

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-24 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-CAPV

Rapporteur : Mr IMBALZANO

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE : 22 votes

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement-CAPV

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-25 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE EAU-CAPV

Rapporteur : Mr IMBALZANO

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE : 22 votes

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe Eau-CAPV

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-26 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, à la MAJORITE décide :

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick - BOURGAIS Philippe - BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

D'APPROUVER l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2020.

Maurice IMBALZANO La somme de 388 373 € est une somme que vous trouvez dans le budget 2021 en report recette et que nous avons décidé de mettre dans l'investissement. Vous retrouvez donc la même somme en virement investissement dans les dépenses du Budget Principal

John BRISPOT Les 388 000€ qui étaient des excédents des exercices précédents, vous les faites disparaître dans les investissements, cette cagnotte n'existera plus.

Maurice IMBALZANO Ça ne disparaît pas on ne fait que l'affecter. 388 000 € c'est obligatoirement en report de fonctionnement comme l'année dernière il y avait 425 000 € qui avaient été imputés.

John BRISPOT vous nous avez dit en commission que vous les imputez en investissement

Maurice IMBALZANO Il y a deux opérations: la première opération est obligatoirement en recette reportée, après c'est le choix de dire "qu'est-ce qu'on en fait?" Soit je le laisse j'ai tous mes reports qui restent en fonctionnement, soit je décide de les stocker en réserve dans mon investissement pour pouvoir en disposer ou pas.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-27 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL »

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2020.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-28 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2020 telle que définie ci-dessus

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-29 : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la MAJORITE:

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-30 : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE « BATIMENTS ARTISANAUX ET COMMERCIAUX »

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la MAJORITE:

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

John BRISPOT Je trouve que c'est technique quand même, le champ lexical est différent de celui de la comptabilité privée. Il faut être quand même assez aguerri sur le sujet, je ne sais pas comment on peut se prononcer aussi rapidement il faudrait que l'on soit un peu plus éclairé. En ayant ça dans sa bannette le mercredi et en travaillant un peu, c'est un peu court quand même. Je ne sais pas comment font mes collègues du conseil municipal pour pouvoir maîtriser ses éléments correctement et pouvoir se prononcer aisément et correctement sur de telles sommes avec des informations obtenues mardi...

Alain RAVANELLO La comptabilité des collectivités territoriales c'est la M14, effectivement elle est différente de celle que vous pouvez pratiquer dans le privé.

John BRISPOT C'est bien de comprendre, c'est mieux pour se prononcer. Je pense qu'il faudrait qu'on soit tous plus éclairés sur le sujet. Je vais le travailler dans le fond. Je trouve que les délais d'appréhension sont très courts: on a fait une réunion de commission la semaine dernière, on a les dossiers frais, prononcez-vous...

Céline LORENZON Il y a des formations disponibles pour les élus, en particulier des formations sur la comptabilité. Il appartient à chaque élu de se former, déjà lorsqu'on se présente à une élection c'est d'avoir un minimum de formation ou pas. Quand on n'en a pas et que l'on est élu, on peut faire une demande pour une formation pour avoir effectivement accès à des éléments que vous ne maîtrisez pas dans la vie publique.

John BRISPOT Je serais curieux de savoir combien il y en a qui l'ont fait autour de la table et qui maîtrisent et qui savent lire un compte d'exploitation

Céline LORENZON Pour répondre à votre question sur les délais de présentation des documents, les documents déposés dans nos bannettes ont été remis dans les délais légaux.

Alain RAVANELLO Comme vous le dites c'est beaucoup de travail, beaucoup de travail de la part de Maurice et de la part de nous tous. Avant les élections j'avais indiqué à tout le monde que nous travaillions déjà depuis 2 ans sur les questions, et sur cette question également. C'est rébarbatif, c'est long, c'est tout ce qu'on veut... Mais en tout cas nous nous y travaillons, nous avons les explications et depuis le mois de mars 2018, nous travaillons régulièrement avec Maurice pour avoir toutes ces informations. Nous avons eu effectivement les informations au niveau des formations des élus, c'est une formation que nous allons initier. J'ai toujours insisté sur les compétences nécessaires et sur le fait de savoir bien s'entourer pour faire une équipe municipale. Aujourd'hui on le touche du doigt, vous avez raison: c'est beaucoup de travail

John BRISPOT Je pense que les gens qui sont autour de cette table ils ne sont pas formés à lire un compte d'exploitation

Alain RAVANELLO Écoutez je suis désolé de ne pas être entouré que de comptable. Lorsqu'on aborde le sujet de la sécurité, lorsqu'on aborde le sujet de l'éducation-jeunesse, lorsqu'on aborde le sujet de l'urbanisme, et bien pas tout le monde autour de cette table n'est un spécialiste en es matière. Donc effectivement chacun a ses spécialités et nous apprenons les uns des autres et c'est la raison pour laquelle je vous dis depuis bien longtemps que nous avons initié tout ce travail depuis le mois de mars 2018. C'est pour ça que j'ai toujours parlé effectivement de compétences et de gens qui sont complémentaires. Mais c'est du travail, je suis d'accord avec vous, c'est beaucoup de travail.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-31 : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-32 : FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DE L'AUGMENTATION DES TAUX EXERCICE 2021

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITE**:

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 7 ROUX Estelle, CLAVIER Vincent, DEBOST Marion, HERBEL Joseph, CHIAPELLO Amandine, GARCIA Christine, GANZIN Mireille

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'état 1259 notifiant les taux d'imposition

Nicolas FERRETTO REGGI Je comprends bien votre problématique par rapport au budget mais ce qui me dérange un petit peu c'est étant donné la crise sanitaire, qui va engendrer une crise économique derrière, c'est qu'on va demander ici un effort aux propriétaires: ceux qui vont payer cette taxe. Pour certains qui ont des difficultés, ce ne sera pas forcément aisé de la payer. Ce qui me dérange c'est que vous l'augmentez mais peut-être que derrière il y aura des gens qui seront dans l'incapacité de payer.

Maurice IMBALZANO Soyons clair, Cela ne fait plaisir vraiment à personne. C'est maintenant un problème de responsabilité à nos niveaux de savoir quelle est la meilleure décision à prendre pour la commune. On comprend tout cela très bien, mais aujourd'hui il faut faire un choix, on a une situation anormale. On ne demandait qu'à voir des montants attendus équivalents, et je crois que nous étions tous dans les mêmes affirmations au niveau de nos campagnes électorales: maintenir les situations. Maintenant, par un élément subi et sur lequel on n'a même pas de visibilité, dans un délai si court et dans le délai du vote, que faire? On a fait le choix de vous proposer une solution qui est déjà quand même minorée par rapport à ce qu'on subit par ailleurs, c'est à dire 35 000€, ce qui normalement, par rapport aux statistiques que l'on a, représente 20 à 25€ par contribuable sur une base de 1000€ d'impôt foncier. En contrepartie le contribuable a quand même sa taxe d'habitation exonérée qui est en boni total, puisque c'est le but de cette année: hormis pour les résidences secondaires, il y a la remise de la totalité. Tout ce qu'on peut vous dire, c'est que c'est dans l'intérêt de la commune, c'est des décisions qu'il faut avoir le courage de prendre, nous-même nous n'en avons pas envie. C'est un problème de responsabilité, de tenir la barre au niveau de nos objectifs. Je pense que vous seriez à notre place vous feriez exactement la même chose. C'est la responsabilité de pouvoir conduire la commune et l'assainir afin de retrouver un fonctionnement qui nous donne un petit peu de marge de manœuvre, car je vous le répète, vous avez dû le voir dans le budget, nous avons de toute petite marge de manœuvre. L'histoire Covid, on a mis 32 000 € de dépenses imprévues sur un budget total de 6 000 000 €, je ne sais pas si vous voyez la sensibilité, les charges de personnel, c'est la personne près... Voilà ce n'est pas une décision facile à prendre, nous vous proposons de la prendre pour sauvegarder tout ce qui peut l'être et pouvoir se prémunir de manière normale. D'autant plus que nous avons des engagements regardés de très près, vu les comptes catastrophiques antérieurs, par Monsieur le Préfet et la CAPV auprès de qui nous sollicitons engagements d'investissements très importants...

Nicolas FERRETTO REGGI ne pourrait-on pas prendre ce manque, qui ne va pas rentrer dans la caisse, comme "charge exceptionnelle" pour cette année et voir après coup l'année prochaine comment régler la situation plutôt que d'augmenter les impôts?

Maurice IMBALZANO C'est assez pernicieux comme effet induit de calcul : la base de calcul est baissée. Une base est censée représenter la somme des bases que les contribuables reçoivent. Il y a un risque que cette baisse arbitrée de fait par l'administration et qui nous subissons définitivement. Si on ne tient pas à ce niveau, et encore il est plus bas de 10 000 € que ce que l'on est censé avoir... Il y a un risque que cette baisse soit définitive, et engendre des calculs exponentiels.

John BRISPOT ça ressemble à une séance d'hypnose vos explications. Il existe un chemin plus ambitieux quand même, c'est celui de la réduction des dépenses. C'est quand même le premier à explorer quand on est confronté à une difficulté comme la nôtre. C'était une promesse de campagne pour vous et votre équipe, pour les autres équipes, c'est pareil. Et là vous êtes en train de nous expliquer que l'on va augmenter les impôts, mais on ne sait pas si il y a une erreur de calcul, mais on verra après, ne vous inquiétez pas si on touche en plus on fera en moins l'année prochaine... Sortez-moi de façon empirique dans les annales, une fois où une commune est revenue en arrière sur les impôts qu'elle avait prélevé par avance par rapport au calcul. C'est un peu énorme là quand même. Donc moi je pense qu'une politique de réduction des dépenses aurait été plus efficace. C'est toujours la politique du manque de courage. Vous dites que c'est du courage d'augmenter les impôts, c'est un manque de courage, c'est la facilité. Le courage c'est la réduction des dépenses.

Alain RAVANELLO On vient de passer le budget de la commune et tout est vérifiable tout à chacun peut nous demander à tout moment de lui communiquer le budget de la commune, et nous les communiquerons immédiatement. Tout ce que nous venons de vous dire sur le budget est bien sûr vérifiable. Il ne vous aura certainement pas échappé que la réduction des dépenses a été très largement initiée depuis 8 mois que nous sommes élus. Nous venons de vous parler de 200 000 € de réduction de dépenses en matière de frais de personnel, en matière de fonctionnement également, nous avons très largement réduit le déficit en fonctionnement en l'espace de 8 mois.

John BRISPOT Il y a quelques projets pharaoniques qui coûtent une fortune aux carçois, on ne peut pas dire que ce soit une démarche de réduction des dépenses: les caméras, l'achat de la Deulep, le refinancement... Il y a des dépenses parfois que l'on peut reporter pour éviter d'augmenter les impôts

Alain RAVANELLO Et bien on reportera l'achat de la Deulep comme ça on laissera la Deulep se vendre à un investisseur quelconque. Il y a un programme d'investissement de prévu. On parle d'éviter de perdre 35 000€...

John BRISPOT Par rapport à une assiette que vous avez calculé tout seul, c'est vous qui avez fait cette prévision d'assiette. C'est vous qui avez fait un budget par rapport à une assiette que vous aviez imaginé, vous n'avez pas ce résultat-là, donc vous augmentez les impôts. Ce n'est pour moi pas du courage, c'est céder à la facilité.

Alain RAVANELLO On avait coutume de dire naguère que les communes vivaient grâce aux 3 taxes principales, dites "les 3 grosses": la taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. La taxe professionnelle a été modifiée, elle passe maintenant par l'EPCI, la taxe d'habitation est en train de disparaître petit à petit, aujourd'hui il reste la taxe foncière. Bien entendu, chaque fois il y a des mécanismes de compensation de l'État, mais ça n'a échappé à personne qu'à chaque fois ces compensations sont faites de manière à ce que les

communes y laissent des plumes. La base fiscale de notre taxe foncière n'avait jamais baissé depuis des décennies. Il n'a échappé à personne non plus que tous les ans on construit, l'urbanisation progresse. On n'avait jamais vu l'assiette baissée, mais aujourd'hui c'est le cas. Effectivement nous avons dit aux carçois pendant la campagne que nous tâcherons de redresser et de faire fonctionner la commune sans toucher à la fiscalité directe, nous l'avons dit et nous l'avons écrit, mais maintenant de deux choses l'une: est-ce qu'on a été élu pour faire plaisir ? Pour se faire plaisir ? Ou alors est-ce qu'on a été élu pour prendre les décisions qui s'imposent au moment où elles s'imposent. Parce que dans 6 ans on veut éviter de vous dire que comme on n'a pas réagi ce déficit de 45 ou 50000 € cumulé durant 6 ans fera qu'il va nous manquer 500000€ à la fin du mandat. Une augmentation sur une taxe foncière à 1000 €, ça fait 25 € par personne. Je suis d'accord, il y a des gens qui au lieu de voir leur salaire évoluer, le voient baisser actuellement, nombreux sont ceux qui sont dans une situation peu enviable, une situation difficile qui est due en plus à la crise sanitaire que nous connaissons, mais songez quand même à une chose, c'est que si nous avons été élus c'est pour veiller aux intérêts de la commune, c'est pour faire des ajustements qui ne vont pas massacrer les carçois, mais qui vont permettre dans un cumul de budget pendant les 5 premières années de ne pas nous priver, et de ne pas faire perdre à Carcès et sa population quasiment un demi-million d'euros. Est-ce qu'on est là pour prendre que des décisions faciles, des décisions qui font plaisir; ou est-ce pour avoir le nez dans le guidon, bosser dur ? Le fruit de ce travail nous fait constater que la commune ne peut pas se priver de ces rentrées fiscales, il est notre de notre devoir de limiter ces pertes dès la première année. si nous ne corrigeons pas ce cumul va nous amener à la catastrophe dans 5 ans. Il est de notre devoir aujourd'hui d'agir, que ce soit populaire ou pas. En l'occurrence là, nous ne prenons pas une décision populaire, mais elle est nécessaire pour la commune.

John BRISPOT Vous pensez que c'est un comportement courageux d'augmenter les impôts, moi je pense que c'est une facilité. Le courage c'est de réduire les dépenses.

Alain RAVANELLO C'est du travail et de l'anticipation. Vous pouvez convenir avec nous quand même que la baisse des dépenses a été constatée depuis 8 mois.

John BRISPOT Bientôt grâce à la vidéo verbalisation, vous aurez des ressources nouvelles...

Maurice IMBALZANO Quand même, il faut être objectif, Mr Brispot. Les dépenses 2019: se sont élevées à 3 693 000€. Nos dépenses prévisionnelles de notre premier budget: 3 474 000€, soit 217.000 € de moins !!

Céline LORENZON Juste une observation sur le sujet de l'augmentation de la taxe foncière. On est tous pris un peu de cours, On a évoqué ce sujet à la Commission des Affaires Générales où on était tous le 2 avril dernier. On parlait des spécificités du budget et de la difficulté à comprendre techniquement comment ça fonctionne. Nous sommes encore en plein dedans. Nous sommes dans les décisions qu'on doit prendre dans la comptabilité publique: les lignes ne peuvent pas se mélanger entre l'investissement, le fonctionnement, les bâtiments etc. On a appris seulement mercredi dernier que cette base de calcul de la taxe foncière était diminuée. L'impact sur la commune est d'environ 45 à 50 000 € par an. Il est proposé aujourd'hui une augmentation de la taxe foncière sur le pourcentage à appliquer aux habitants qui aura un impact, qui est assez minime, puisque ça va représenter à peu près 25 € par personne sur la base d'une taxe foncière de 1000 €. Je fais partie des gens comme vous, qui pensent qu'il faudrait peut-être trouver d'autres solutions que l'augmentation des impôts

pour essayer de pallier cette diminution qui nous est imposée finalement par l'État. Mais malheureusement nous avons été informés seulement à quelques jours du vote obligatoire du taux de la taxe foncière, on est pris en otage. Je préférerais avoir du temps pour pallier ce manque de ressource. Là où on fait preuve de courage ou pas, c'est de décider l'absence de perte pour la commune, à minima pour une année. Je crois que c'est en ce sens que l'on demande le vote aujourd'hui au conseil municipal. C'est une décision qui ne me fait absolument pas plaisir car je préférerais pouvoir avoir du temps pour me permettre de trouver une ligne budgétaire qui permet de pallier cette absence de ressources, plutôt que d'avoir à voter cela. Quand on prend l'engagement de revoir chaque année: on sera devant les carçois l'année prochaine pour le vote du budget, pour expliquer ce maintien ou non de la taxe foncière. En tout cas moi, j'ai m'y attache, à vérifier les bases de calcul et les pourcentages. Dans la précipitation qui nous est imposée par les services de l'Etat, car ce sont eux qui fixent la base, je crois que l'on n'a pas le choix, pour le maintien dans budget à l'équilibre, que de faire voter cette augmentation.

Alain RAVANELLO Moi non plus cela ne me fait absolument pas plaisir, je pense que vous l'avez bien compris d'une part, et d'autre part, je pense que je peux prendre l'engagement pour moi et toute mon équipe municipale pour qu'on puisse revoir ça de manière tout à fait claire l'année prochaine.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-33 : DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER la dissolution du budget annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA-EAU (11880) au 31.12.2020;

D'APPROUVER la dissolution du budget annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA-ASSAINISSEMENT (11890) au 31.12.2020;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de cette décision

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-34 : REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATIONS D'ACTIFS – EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

DE PROCEDER à la reprise de la provision pour dépréciations d'actif circulant (créances douteuses) d'un montant total de 1 687€ € : Eau (713 €) et Assainissement (974 €) qui se concrétisera par une inscription en recette au compte 7817 du budget principal 2021.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-35 : BILAN DEFINITIF DES OPERATIONS : PASSERELLE PIETONNE, ECOLE ELEMENTAIRE, VIABILISATION DU LOTISSEMENT, EXTENSION ECOLE DU PETIT BOIS ET REFECTOIRE ESPACE JULE FERRY

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

DE DONNER un quitus technique et financier auprès de la Société Var Aménagement Développement sur ces opérations,

D'INSCRIRE la recette au compte 238 du budget principal sur l'exercice 2021 pour un montant de 79 767.90€ et au compte 7718 pour un montant de 1 665.81€

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-36 : ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE RD 562 (DIRECTION LORGUES).

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 20

Contre : 3 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT

Abstention : 0

D'APPROUVER l'acquisition par la commune d'un ensemble foncier d'une surface d'environ 9 475 m², située sur la parcelle cadastrée B n° 1165, 1166, 1220 et 1251 appartenant à la société DEULEP au prix de QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (420 000 €), les frais d'acte notarié en sus,

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer le projet de promesse de vente annexé à la délibération,

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout acte et document y afférent.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions et fonds de concours relatifs à cette opération.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

Nicolas FERRETTO REGGI Est-ce qu'il y a déjà un projet prévu dessus ? Est-ce qu'il y a quelque chose d'envisagé pour l'instant ou est-ce encore à l'état embryonnaire?

Alain RAVANELLO La première chose qui est envisagée est l'extension de la caserne des pompiers et nous sommes actuellement en discussion avec le SDIS et la CASDIS. Nous avons déjà rencontré le Colonel référent au patrimoine du SDI qui s'est déplacé à Carcès. Nous avons eu un très bon contact avec eux, puisqu'ils ne nous ont pas caché qu'ils préféreraient un terrain plat situé en bord de départementale plutôt que le terrain qui leur avait été proposé précédemment. Le sujet important dans cette délibération c'est la maîtrise du foncier en entrée de ville, on ne peut pas se permettre de laisser faire n'importe quoi. C'est une entrée de ville qui pêchait un petit peu par son manque d'esthétisme. Aujourd'hui nous avons l'occasion de pouvoir maîtriser ce foncier. Pour le moment nous avons déjà initié les contacts avec les pompiers pour l'extension de la caserne, C'est-à-dire que le bâtiment actuel resterait en place, c'est un bâtiment communal nous le mettrions à disposition du SDIS qui le rénoverait et ils n'auraient qu'à construire derrière ce qu'ils appellent leur "remise" pour leurs véhicules, leurs vestiaires secs, vestiaires humides etc... Un coût de construction et de réhabilitation beaucoup plus intéressant pour le SDIS que le coût d'une caserne neuve. Pour le moment, tous les voyants sont au vert...

Nicolas FERRETTO REGGI l'intégralité du projet serait pour les pompiers?

Alain RAVANELLO Non puisqu'il y a 9 500 m². Les pompiers ont besoin de 5 000 m² pour faire leur caserne, or là il y a déjà le bâtiment existant qui est en place et qui est à rénover. C'est-à-dire que nous bénéficierions des trois quarts du terrain existant pour faire un parking car dans ce quartier il n'y a pas de parking, le plus proche est celui du stade ou

aux Lônes. On a des problèmes de stationnement avec des voitures qui se garent sur le trottoir etc. Donc le projet c'est aussi la future construction d'un parking, c'est plat, c'est déjà assez accueillant, puis un espace vert en contrebas et une construction de logements qui respecterait notre architecture locale, dans la continuité des immeubles existants en bord de route.

John BRISPOT Pour améliorer une entrée de ville, mettre un entrepôt à camions, c'est assez spécial comme démarche. Moi ce qui m'inquiète c'est que c'est encore un investissement important avec un financement à monter et à aller chercher, donc c'est encore un endettement par la commune. Mais c'est surtout la peur de la non maîtrise du coût car je pense que sur ce type d'aménagement il n'y aura pas un petit coût ou un coût neutre. Cela ne résout toujours pas le problème, qui était le problème initialement envisagé par l'ancienne municipalité, qui était de résoudre un problème en créant de l'habitation et en maximisant le foncier pour que les carçois puissent accéder à la propriété. Là en fait on va perdre du logement au profit d'un entrepôt à camions et on va mettre à la fin un petit immeuble avec quelques logements... C'est nous qui prenons le risque finalement sur le terrain car moi je pense que sur ce terrain-là, quand on va commencer à amener les pelles on va découvrir des trucs, on va avoir peur. Ça va coûter cher à la commune.

Alain RAVANELLO Puisque vous me parlez de la municipalité précédente, je vous rappelle que "vous" nous avez proposé des investissements autres que pharaoniques.

John BRISPOT Je n'étais pas dans la précédente majorité, j'ai soutenu la liste en candidat

Alain RAVANELLO Vous faisiez partie quand même de nos contradicteurs qui nous ont proposé des projets autre que pharaoniques. Puisque vous en parlez, vous nous avez proposé de refaire l'école avec un centre de vacances qu'il fallait construire à la place de la falaise derrière en contrebas du canal...

Céline LORENZON Juste pour répondre Mr BRISPOT j'ai une observation, le projet de l'équipe que vous souteniez faisait état d'une construction d'une caserne sur un terrain qui est situé en plein lotissement. Avec le projet que nous avons soutenu pendant la campagne pour lequel nous devons faire l'acquisition de la Deulep, ça libère ce terrain-là, donc s'il y a un projet de construction de logements, on peut très bien le faire là; ça permettra de laisser les gens dans un quartier résidentiel et non pas de faire des logements sur une entrée de ville. Alors vous soutenez tout et son contraire dans vos propos puisque vous dites d'un côté : "Vous allez faire une caserne mais la construction il va y avoir un coût pharaonique". Mais pour une caserne de pompier ce n'est pas pharaonique et c'est le SDIS qui prendra en charge, et vous dites: "Vous privez les carçois de logement", mais quel est le coût finalement des logements puisque vous émettez des doutes sur la qualité du terrain ou en tout cas sur le coût de la construction de logements à cet endroit-là. C'est tout et son contraire.

John BRISPOT La différence essentielle est que ce n'était pas à la charge de la mairie

Céline LORENZON Il aurait fallu que vous preniez connaissance de la Convention qui avait été signée par le prédécesseur, et c'était à la charge de la mairie Mr Brispot, c'est consultable en Mairie.

Alain RAVANELLO Je vais vous répéter ce que je vous ai déjà répété deux fois en commission Mr Brispot. Nous avons rencontré tous les acteurs du projet que vous souteniez. L'EPF qui était censé acheter le terrain, l'UNICIL qui devait construire le gros immeuble sur un terrain à 0€ puisque c'était l'EPF qui l'achetait, et nous avons rencontré également le directeur de la Deulep qui était à peine au courant de ce qui se tramait sur son terrain. Je vous ai déjà dit en commission que l'EPF achète le terrain mais la commune doit le lui rembourser. Aujourd'hui nous avons une estimation de domaine de 417 000€ sur ce foncier. Le projet d'après le directeur de l'UNICIL n'était viable qu'à hauteur de 250 000 € d'achat pour le foncier, et qui restait de toute façon à la charge de la commune. La deuxième chose, il fallait donner l'actuelle caserne des pompiers qui est un gros bâtiment vétuste mais solide et qui appartient à la commune depuis 1907, il fallait la donner à l'UNICIL pour qu'elle soit détruite, alors que l'on peut l'estimer aux alentours des 300 000€. Il était question aussi d'avoir un parking de 120 places et en contrebas un espace vert aménagé, des murets en pierre etc. Et tout ça vous l'avez écrit: "Ça ne coûte rien aux carçois". Mais je suis désolé, le constructeur du bâtiment ne prend pas en charge les espaces verts, ne prend pas en charge le parking,... Pour une opération gratuite ça fait cher quand même!

John BRISPOT Ça va coûter combien à la commune votre projet?

Alain RAVANELLO Mais je n'ai pas la prétention de dire que ça ne coûte rien à personne! Et on oublie 150 000 € de terrassement que la commune s'est proposée de faire en lieu et place du SDIS. Alors que là-bas sur le vieux chemin d'Entrecasteaux, on est en zone pavillonnaire, on passe devant le collège. L'ancienne municipalité a fait refaire une partie du chemin, il y a un étranglement au niveau des trottoirs, et on veut mettre les pompiers après. Vous savez comment ça se passe chez les pompiers: ils vont vite à la caserne avec leur véhicule personnel et repassent vite avec le véhicule en sens inverse, et tout cela avec les gosses qui passent sur le rond-point avec les trottinettes etc pour aller au collège. Actuellement, ils sortent sur une Départementale pas là où les gamins vont à l'école.

John BRISPOT J'ai un peu peur que l'on ne maîtrise pas les coûts et que ce soit des dépenses pharaoniques

Alain RAVANELLO Je ne vous ai pas dit qu'on allait faire ça l'année prochaine.

John BRISPOT 420 000€ il va falloir les sortir quand même?

Alain RAVANELLO Attendez, je vais vous demander de voter dans la délibération suivante une demande de subvention...

Je ne vous ai pas dit que tout cela allait se faire l'année prochaine, on sait très bien ce que ça coûte: une place de parking c'est entre 3000€ et 5000 €, le terrain s'y prête bien, si on se base sur la fourchette basse on est à 3000 €, 120 places de parking c'est 360 000 €. Et ça selon vous ça ne coûtait rien aux carçois, je vous le rappelle quand même. Effectivement, le logement c'est important. Dans le courant du mandat nous devrions peut-être être soumis à

la loi SRU. Je préfère faire du logement dans une zone qui est déjà résidentielle comme le terrain qui était destiné à la caserne, là-bas il y a 8 500m² qui peuvent être dédiés au logement de qualité. Je ne veux pas voir un gros champignon pousser en entrée de ville, on doit respecter l'architecture de notre commune. Voilà le projet tel que nous l'avons découvert, qui n'était pas du tout tel qu'il nous a été présenté. Aujourd'hui effectivement il faut du parking, il faut des logements, il faut une caserne des pompiers dont la remise sera derrière le bâtiment actuel. Notez quand même que 9 500 m² en zone U pour 420 000€...c'est pas mal.

John BRISPOT ce n'est pas 9 000m² exploitables, il y a seulement la moitié d'exploitable

Alain RAVANELLO 6 500m² si vous voulez à 420 000 en zone U, qui dit mieux?

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-37 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE RD 562 (DIRECTION LORGUES)

Rapporteur : Mr IMBALZANO

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 20

Contre : 3 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT

Abstention : 0

D'APPROUVER le plan de financement

DE SOLLICITER un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 184 800 €, et une subvention de 50.000 € auprès du Département.

D'AUTORISER le Maire à signer que tout acte afférant à ces demandes.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-38 : DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 9 FEVRIER ET LE 30 MARS 2021

Rapporteur : Mr RAVANELLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération municipale n°2020-36 du 22 juillet 2020 modifiée par la délibération municipale n°2020-56 du 7 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est invité **A PRENDRE ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire, entre le **9 février et le 30 mars 2021**, en vertu de la délégation de compétences susvisée.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-03 du 9 février 2021 : CESSION D'UN ORDINATEUR PORTABLE.

Cession en l'état d'un Ordinateur portable ACER TMP276-M-5381, à Mme NAHON Patricia domiciliée 39, lotissement les Teissonnières 83300 DRAGUIGNAN. La cession est consentie au prix de 300 €. La recette sera constatée à l'article 775 du budget principal.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-04 du 10 février 2021: SIGNATURE DES ACCORD-CADRE RELATIF AU MARCHE ALIMENTAIRE 2021-2021 – SIVAAD

Signature des actes d'engagement consécutifs à la procédure d'appel d'offres de denrée alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle biologique ou en direct de producteurs fermiers, pour les exercices 2021/2022, via le SIVAAD, selon les fournisseurs, les lots et les

montants minimum engagés par la commune.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-05 du 16 février 2021: DEMANDE DE SUBVENTION 2020 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR : TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Demande d'une aide financière au titre de l'année 2020 pour les travaux relatifs aux bâtiments communaux auprès du Conseil Départemental du Var, 390 avenue des Lices 83000 TOULON. Le montant total de l'opération est évalué à 43 429 € HT. Travaux pour réhabiliter l'immeuble sis 11 avenue Ferrandin, propriété de la Commune de Carcès, dont les bureaux et les archives situés au rez de chaussée et sous-sol étaient occupés jusqu'en 2017 par la Trésorerie de Cotignac-Carcès et ce depuis plus de soixante ans, afin d'y installer le service de la Police Municipale,

DECISION MUNICIPALE n° 2021-06 du 16 février 2021: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR : PROGRAMME DE VOIRIE 2020

Demande d'une aide financière au titre de l'année 2020 pour le programme voirie 2020 auprès du Conseil Départemental du Var, 390 avenue des Lices 83000 TOULON. L'opération consiste en la mise en œuvre d'enrobé sur le chemin dit « vieux chemin d'Entrecasteaux », la création sur 80 ml de mur de soutènement chemin de la Garde, l'élargissement par enrochement de la descente au parking du stade, la sécurisation de la rue Maréchal Foch par fourniture et pose de bornes en bordure des trottoirs et réfection des trottoirs, l'élargissement du chemin dit « du Riourat » pour un montant total évalué à 121 000 € H.T.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-07 du 22 février 2021: AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE MADAME ERIKA JORDAN C/ COMMUNE DE CARCES TA TOULON N° 2100277-1

Nécessité pour la commune défenderesse de se faire représenter dans cette affaire, et de confier la défense des intérêts de la commune devant le TA de Toulon au cabinet LLC & Associés Avocats au Barreau de Toulon, domicilié Espace Valtech – RN98 rond-point de Valgora – 83160 La Valette du Var, la charge de représenter la commune dans cette instance.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-08 du 24 février 2021: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AUPRES DE LA MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux auprès de la Mission Locale Ouest Haut Var définissant les modalités d'occupation des locaux dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers d'accompagnement à l'emploi pour les jeunes de 16 à 25 ans. Une salle de réunion et un bureau isolé situés au Centre Communal d'Action Sociale, 41, chemin du Derrot, 83570 Carcès, sont mis à la disposition des conseillers de la Mission Locale Ouest Haut Var les jeudis de 9 h à 12 h 30. La convention est consentie à titre gratuit pour une année à compter de sa signature et pourra être renouvelée ou modifiée dans le cadre d'un avenant.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-09 du 25 mars 2021: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR / ACQUISITION DE VETEMENTS POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS

Demande d'une aide financière pour l'acquisition d'uniformes nécessaires aux bénévoles du

CCFF de la commune auprès du Conseil Départemental du Var, 390 avenue des Lices – 83000 TOULON. Le montant total de l'opération est évalué à : 388.90 HT soit 466.68 TTC. Le financement de l'opération est estimé comme suit : Conseil départemental (50%) : 233.34 € - Autofinancement de la commune (50%) : 233.34 €

DECISION MUNICIPALE n° 2021-10 du 29 mars 2021: DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR / CREATION D'UN SELF POUR ENFANTS

Demande d'une aide financière pour la création d'un self-service au restaurant scolaire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var – BP 1405 – 83056 TOULON CEDEX. Le montant total de l'opération est évalué à : 34 899.55€ HT soit 41 879.46€ TTC. Le financement de l'opération est estimé comme suit : Caisse d'Allocations Familiales du Var (40%) : 13 959.82€ - Conseil départemental (40%) : 13 959.82€ - Autofinancement de la commune (20%) : 6 979.91€

DECISION MUNICIPALE n° 2021-11 du 30 mars 2021: PRISE EN CHARGE DES FRAIS AU TITRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE OCTROYE A UN AGENT PUBLIC

Prise en charge des frais de procédure au titre de la protection fonctionnelle pour les faits de violence par une personne dépositaire de l'autorité publique sur la personne de Monsieur DJOUABI Djamel pour la durée de l'instruction par l'instance. Un plafond de prise en charge des honoraires d'avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle est fixé à 2 400 € TTC.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-12 du 30 mars 2021: ESTER EN JUSTICE O'HANGAR

Nécessité pour la commune défenderesse de se faire représenter dans cette affaire devant le TA de Toulon. De confier au cabinet LLC & Associés Avocats au Barreau de Toulon, domicilié Espace Valtech – RN98 rond-point de Valgora – 83160 La Valette du Var, la charge de représenter la commune dans cette instance.

Nicolas FERRETTO REGGI Sur le budget prévisionnel 2021, il y a une ligne pour les subventions d'associations de l'ordre de 45 000 €. Vous avez dit qu'il y aurait deux conseils en avril. Est-ce que c'est à ce moment-là, lors du deuxième conseil d'avril, quelles seront votées?

Alain RAVANELLO Les subventions pour les associations feront l'objet d'une délibération qui vous sera présentée à l'occasion du prochain conseil municipal

Nicolas FERRETTO REGGI Comme je vous en ai fait part en commission, l'association "l'éveil des Titous" est en difficulté puisqu'elle a perdu la subvention de la CAF. Elle était subventionnée jusqu'alors par la Communauté d'Agglomération Provence Verte, mais pour l'instant il n'y a pas de retour. Chaque année à l'époque, l'élue à la petite enfance permettait à l'association d'avoir une subvention. Je voudrais savoir aujourd'hui qu'est-ce qu'il en était?

Alain RAVANELLO La petite enfance est une compétence de l'agglomération et les associations qui sont en rapport sont obligatoirement subventionnées par l'agglomération et pas par la commune. J'ai eu le vice-président en charge de ce dossier il n'y a pas longtemps pour cela et

je suis en train de voir avec lui les modalités et à quel montant subventionner l'association "l'éveil des Titous"

Nicolas FERRETTO REGGI J'ai entendu ce que vous m'avez dit par rapport à la compétence de la petite enfance, mais j'ai regardé ce qui se faisait dans les communes du Var, il se trouve que d'autres subventionne leur association d'assistantes maternelles. J'entends ce que vous me dites, mais ailleurs il se passe autre chose

Alain RAVANELLO Est-ce qu'il y a une compétence aussi petite enfance dans ces EPCI? Ce n'est pas une compétence obligatoire pour les EPCI

Nicolas FERRETTO REGGI Le souci qu'il y a, c'est que sans cette subvention, l'association serait en péril d'ici les six prochains mois

Alain RAVANELLO Ce serait dommage et personne n'y tient

Maurice IMBALZANO pourquoi ont-ils perdu la subvention CAF

Nicolas FERRETTO REGGI Parce qu'ils font le choix de subventionner des relais des assistantes maternelles. Les associations uniquement de nounous ne sont pas subventionnées, c'est un choix de la CAF qui a été fait récemment

Alain RAVANELLO Ce serait dommage, d'ici le prochain conseil je vais me pencher sur la question oui, on ne lâche pas l'affaire, il n'est pas question qu'une association carçoise risque de péricliter

Information

Mr RAVANELLO

Vous avez tous pu remarquer que le temps n'était pas forcément de saison. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le thermomètre est descendu bien bas, jusqu'à -7 ou -8 degrés, et notre végétation, nos campagnes ont subi de graves dommages. Je tiens à vous dire dans l'urgence, que cela a provoqué dans les vignes la gelée noire, puisque c'est carrément la sève qui a gelé et provoqué cette gelée noire. Je remercie Frédéric AMBARD pour le cours qu'il nous a fait. C'est aussi ça le mélange des compétences et l'acquisition de la culture générale. Plus concrètement maintenant, je vais voir ce qu'il y a lieu de faire pour mettre la commune sous le statut de calamité agricole. Cela ne servira pas particulièrement aux viticulteurs car le vignoble est quelque chose qui s'assure, mais je vais quand même initier cette démarche et faire en sorte qu'elle soit sous ce statut là car nous avons aussi quelques maraîchers etc. Je vais voir ce qu'on peut faire pour s'occuper de cette situation qui à mon avis n'a pas dû les arranger. Je pense que ce qui a été semé, ce qui a commencé à pousser, à bourgeonner ne devrait pas aller bien loin...

La séance est levée à 21h30

Pour copie conforme Le Maire

Alain RAVANELLO

